

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

---

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 746 Rect.

présenté par  
M. Piron

-----  
**ARTICLE 3**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 91 :

« En liaison avec l'agence nationale d'information sur le logement et les associations ...(*le reste sans changement*). »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que l'UESL assure l'information sur le logement des salariés, non seulement avec les ADIL, comme le prévoit le projet de loi, mais également, avec l'ANIL.